



PROCÈS-VERBAL | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

29 novembre 2018 - Hôtel Plaza Universel, Montréal

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 16 h 30 en souhaitant la bienvenue à tous les membres.

La présidente de l'Ordre présente madame Anne-Marie Poitras, avocate et consultante au sein de la firme Arsenal Conseils qui agira à titre de présidente d'assemblée. Madame Boué informe les membres que la présence d'une présidente indépendante de l'Ordre est une nouvelle procédure recommandée dans le nouveau Code des professions.

2. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente de l'Ordre procède à l'appel des membres qui composaient le conseil d'administration 2017-2018.

PRÉSENCES :

Bouchard,	Nancy
Boué,	Danielle
Deshaies,	Bernard
Faucher,	Valérie
Forget,	Catherine
Gaudreau,	Jean-François
Gignac,	Mélanie
Guérin,	Dominique
Hertrich,	Sylvie
Hudon,	Steve
Lajoie,	Maripier
Nadeau,	Maxime
Ratelle,	Mélanie

ABSENCES MOTIVÉES :

Bordeleau,	Jeannot
Hertrich,	Sylvie
Asselin,	Jean-Denis
Hamelin,	Line
McNicoll,	Cathy
Olivier,	Karina

RÉSOLUTION PRÉSENTÉE PAR :
Bernard Deshaies / Micheline Jetté

De recevoir le rapport annuel 2017-2018 de la présidente de l'Ordre.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

Renseignements généraux :

Le directeur général présente la répartition des 6 495 membres de l'Ordre :

- 17 % hommes et 83 % femmes
- 69 % en RD
- 8 % en MN
- 11 % en RO
- 12 % en EPM

7. RAPPORT FINANCIER 2017-2018

Le directeur général présente les états financiers au 31 mars 2018.

Les états financiers approuvés par les auditeurs indépendants sont intégrés au rapport annuel pour consultation.

Budget 2019-2020 :

Le directeur général présente le budget adopté par le conseil d'administration pour l'exercice 2019-2020. Le budget adopté prévoit un surplus de 56 000 \$.

8. COTISATION 2019-2020

Le directeur général explique qu'à la suite des modifications apportées au Code des professions, les ordres professionnels doivent désormais consulter leurs membres sur l'augmentation proposée de la cotisation annuelle, au moins 30 jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Au mois d'août 2018, les membres de l'Ordre ont reçu, par courriel, un document de consultation concernant la cotisation annuelle, accompagné d'un projet de résolution d'augmentation pour l'exercice financier 2019-2020.

Le directeur général fait rapport du résultat de cette consultation qui s'est déroulée du 10 août au 10 septembre 2018 et fait part des commentaires qu'il a reçus durant cette période.

De plus, depuis l'entrée en vigueur de la Loi 11, les membres présents en assemblée générale ne votent plus sur le montant de la cotisation. Cette responsabilité revient à présent aux membres du conseil d'administration, après qu'ils aient pris en considération les résultats de ladite consultation et d'une deuxième opinion émise par les membres lors de l'assemblée générale annuelle.

Les membres s'expriment à nouveau sur la résolution d'augmenter ou non la cotisation de 5 \$ pour l'exercice financier 2019-2020.

Madame Lyne Brisebois considère que les activités réalisées par l'Ordre tout au long de l'année justifient largement une augmentation de la cotisation de 5 \$.

9. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

La Loi 11 prévoit que la rémunération des administrateurs élus soit à l'avenir approuvée par les membres présents en assemblée générale annuelle.

Rémunération des administrateurs élus :

Le directeur général explique la politique de rémunération des administrateurs élus, fixée par le conseil d'administration :

- Un jeton de présence de 100 \$ pour des réunions de 4 heures et moins
- Un jeton de présence de 200 \$ pour des réunions de plus de 4 heures
- Un jeton de 50 \$ pour une conférence téléphonique de 60 minutes et moins
- Un jeton de 100 \$ pour une conférence téléphonique de plus de 60 minutes
- Une indemnité pour la perte de salaire, selon le cas.

La recommandation du CA est de n'apporter aucun changement à la politique de rémunération des administrateurs élus pour 2019-2020.

Sur la base des informations présentées, voici le projet de résolution du CA proposé à l'AGA pour les administrateurs élus :

CONSIDÉRANT les informations reçues relativement à la ventilation de la rémunération des administrateurs élus;

RÉSOLUTION PRÉSENTÉE PAR :
Brigitte Boisselle / Stéphane Fréchette

Que les administrateurs élus soient rémunérés en 2019-2020 suivant la politique de rémunération actuellement en vigueur.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

Rémunération de la présidente :

Madame Boué, présidente de l'Ordre, se retire de la rencontre pour la durée de cette discussion.

Le directeur général explique la politique de rémunération de la présidente, fixée par le conseil d'administration :

La présidente reçoit une rémunération annuelle pour accomplir les devoirs de sa charge.

Le directeur général énumère les augmentations prévues pour l'année 2019-2020. Aucune augmentation n'est envisagée quant aux rémunérations indirectes, soit la cotisation à l'ACTRM et le logement fourni à Montréal.

Sur la base des informations présentées, voici le projet de résolution du CA proposé à l'AGA pour la rémunération de la présidente de l'Ordre :

CONSIDÉRANT les informations reçues relativement à la ventilation de la rémunération de la présidence de l'Ordre;

RÉSOLUTION PRÉSENTÉE PAR :
Dominique Guérin / Jacqueline Bergeron-Gagnon

Que le salaire 2019-2020 de la présidente soit de 117 900 \$, soit une augmentation de 2.5 %.

Madame Catherine Forget est administratrice au sein du conseil d'administration et elle profite de l'occasion pour expliquer que lorsque l'échelle salariale de la présidente fut établie en 2015, elle était appuyée sur des recherches qui avaient été faites à partir du même titre d'emploi existant dans le réseau de la santé.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

10. NOMINATION DES AUDITEURS INDÉPENDANTS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018-2019

En termes de saine gouvernance, il est fortement conseillé de remplacer la firme d'auditeurs indépendants qui a procédé à la vérification des finances d'une organisation durant 5 années consécutives.

En 2017, à la demande du conseil d'administration et du comité d'audit, le directeur général a lancé un appel d'offres auprès de cinq autres firmes d'auditeurs, et ce, malgré une étroite collaboration avec la firme actuelle.

Le conseil d'administration recommande de retenir les services de la firme Mazar, pour une entente de 5 ans. Elle possède une grande expérience auprès des ordres professionnels, a satisfait à tous les critères d'admissibilité et offre une tarification concurrentielle.

RÉSOLUTION PRÉSENTÉE PAR :
Catherine Forget / Karine Audet

De nommer la firme Mazar, à titre d'auditeurs indépendants pour l'audit des états financiers de l'Ordre 2018-2019.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

11. RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

Les membres élus pour un mandat de 2 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2020 :

Radiodiagnostic :

Marie-Josée Paquin, t.i.m.
Katy Gagnon, t.i.m.
Dominique Guérin, t.i.m.
Valérie Faucher, t.i.m.
Annie Boudreau, t.i.m.
Steve Hudon, t.i.m.

Radio-oncologie :

Catherine Forget, t.r.o.

Électrophysiologie médicale :

Souad Affane, t.e.p.m.

Médecine nucléaire :

Maxime Nadeau, t.i.m.

La composition des membres du conseil d'administration 2018-2019 :

Affane, Souad, t.e.p.m.
Asselin, Jean-Denis, administrateur nommé
Bouchard, Nancy, t.e.p.m.
Boudreau, Annie, t.i.m. (RD)
Boué, Danielle, t.i.m. (RD) présidente
Bordeleau, Jeannot, administrateur nommé
Deshaies, Bernard, administrateur nommé
Faucher, Valérie, t.i.m. (RD)
Forget, Catherine, t.r.o.
Gagnon, Katy, t.i.m. (RD)
Gaudreau, Jean-François, t.i.m. (RD)
Gignac, Mélanie, t.i.m. (MN)
Guérin, Dominique, t.i.m. (RD)
Hertrich, Sylvie, administratrice nommée
Hudon, Steve, t.i.m. (RD)
Lajoie, Maripier, t.i.m. (RD)
Nadeau, Maxime, t.i.m. (MN)
Paquin, Marie-Josée, t.i.m. (RD)
Ratelle, Mélanie, t.r.o.

La composition du groupe des officiers 2018-2019 :

Boué, Danielle, t.i.m., présidente
Gignac, Mélanie, t.i.m. (MN), vice-présidente
Guérin, Dominique, t.i.m. (RD), trésorière

Divers :

Le syndic tient à mentionner que depuis la publication du rapport annuel 2017-2018, des dossiers et des sentences ont été résolus. Les décisions juridiques rendues par le Conseil de discipline sont à présent inscrites sur le site de l'Ordre plutôt que sur Soquij ou Canlii.

12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente d'assemblée remercie les membres pour leur participation à cette présente assemblée.

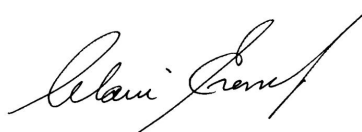
RÉSOLUTION PRÉSENTÉE PAR :
Ansèlme-Arthur Houngnandan / Caroline Harvey

De lever l'assemblée à 17h30.

ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ



Danielle Boué, t.i.m.
Présidente de l'OTIMROEPMQ



Alain Cromp, t.i.m.(E), M.A.P., Adm.A.
Directeur général et secrétaire de l'OTIMROEPMQ